

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Commune de Bordeaux - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 47 logements PLUS/PLAI dans le cadre du projet de renouvellement urbain Saint Jean situés à Bordeaux 54-58, rue Poujeau - Année 2011**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Domofrance sollicite une subvention au titre du dépassement de la charge foncière de référence concernant l'opération de construction de 47 logements collectifs financés en PLUS/PLAI, située 54 – 58 rue Poujeau sur la commune de Bordeaux.

Située dans une commune déficitaire, cette intervention sur le logement social s'inscrit directement dans le cadre de la reconstitution de l'offre du projet de renouvellement urbain de Bordeaux St Jean, et des compétences menées par notre Etablissement Public au titre du logement et du PLH.

Conformément à la convention de renouvellement urbain de Bordeaux St Jean, la CUB participe à cette opération au titre du renouvellement de l'offre pour une enveloppe globale de 960 000 €.

Ce projet s'inscrivant dans ce contexte, il est donc proposé d'accorder une subvention exceptionnelle.

Dans ces conditions, le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Le dépassement de la charge foncière calculé par l'ANRU s'élève à 1 895 157.99 euros

Participation de l'ANRU	284 274.00 euros	15.00 %
Participation de la Commune	796 806.00 euros	42.04 %
Participation de la CUB	220 806.00 euros	11.66 %
Participation de Domofrance	593 271.99 euros	31.30 %
Total du dépassement de la charge foncière	1 895 157.99 euros	100 %

Le coût global de l'opération est de 7 643 201 euros. Le montant total du dépassement de la charge foncière est de 1 895 157.99 euros. Au titre de la surcharge foncière, la participation de l'ANRU est de 284 274 euros représentant 15 %, la commune de Bordeaux participe à hauteur de 796 806 euros soit 42.04 % de la surcharge foncière et Domofrance participe pour un montant de 593 271.99 euros soit 31.30 %.

La participation financière communautaire sur cette opération s'élève à 220 806 euros soit 11.66 % et sera versée dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le conseil de communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération communautaire n°98/1047 du 18 décembre 1998 relative à la politique du logement et au transfert de compétence du programme local de l'habitat,

**Vu** la délibération communautaire n°2005/0207 en date du 25 mars 2005 approuvant le projet de renouvellement urbain du quartier de Bordeaux St Jean,

**Vu** la délibération n°20110224 du conseil municipal de Bordeaux en date du 2 mai 2011 approuvant sa participation pour un montant total de 796 806 euros au titre de la surcharge foncière pour l'opération 54 – 58 rue Poujeau.

**Vu** le projet de convention joint,

**Entendu le rapport de présentation,**

Considérant les engagements financiers pris par la Communauté Urbaine de Bordeaux en faveur du projet de renouvellement urbain du quartier de Bordeaux St Jean,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

La participation de la Communauté Urbaine au financement du dépassement de charge foncière présenté par l'opération de construction de 47 logements financés en PLUS/PLAI, située 54 – 58 rue Poujeau sur la commune de Bordeaux à hauteur de 220 806 euros maximum,

**Article 2 :**

L'inscription de la dépense correspondante au chapitre 204 article 20417 fonction 72 programme HC33 ouvert au budget principal de l'exercice en cours.

**Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 OCTOBRE 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2011</b></p>
---

Mme. VÉRONIQUE FAYET

